



Publié le 10/12/2020

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL PERMANENT

### SEANCE DU 8 DECEMBRE 2020

#### **OJ N° 030 - Gestion intégrée du cycle de l'eau. Eau potable et Assainissement. Opération d'aménagement de la Rue Pasteur à Mauléon-Licharre. Convention de remboursement des travaux de réseau d'eaux pluviales réalisés par la commune.**

Date de la convocation : 2 décembre 2020

Nombre de conseillers en exercice : 73

Président de séance : Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Président de la Communauté d'Agglomération Pays Basque

#### PRESENTS :

ALDANA-DOUAT Eneko ; ALLEMAN Olivier ; ALZURI Emmanuel (à compter de l'OJ N°02) ; AROSTEGUY Maider ; BACH Fabrice-Sébastien ; BARANTHOL Jean-Marc ; BERTHET André ; BISAUTA Martine ; BLEUZE Anthony ; BOUR Alexandra ; BUSSIRON Jean-Yves ; CARRERE Bruno ; CARRIQUE Renée ; CASCINO Maud ; CURUTCHARRY Antton (jusqu'à l'OJ N°58) ; CURUTCHET Maitena ; DAGORRET François ; DARRICARRERE Raymond ; DEMARCO-EGUIGUREN Solange ; DEQUEKER Valérie ; DURRUTY Sylvie ; ECENARRO Kotte ; ELISSALDE Philippe ; ERREMUNDEGUY Joseba ; ETCHEGARAY Jean-René ; ETCHEVERRY Pello (à compter de l'OJ N°03) ; ETXELEKU Peio ; FONTAINE Arnaud ; FOURNIER Jean-Louis ; GONZALEZ Francis ; HARDOUIN Laurence ; HIRIGOYEN Roland ; HOUET Muriel ; HUGLA David ; IDIART Dominique ; IHIDOY Sébastien ; INCHAUSPÉ Laurent ; IPUTCHA Jean-Marie ; IRIART Alain ; IRIART Jean-Pierre (à compter de l'OJ N°09) ; IRIART BONNECAZE DEBAT Carole (à compter de l'OJ N°02) ; KAYSER Mathieu ; KEHRIG COTTENÇON Chantal ; LABORDE LAVIGNETTE Jean-Baptiste ; LACOSTE Xavier ; LAFLAQUIERE Jean-Pierre ; LASSERRE Marie ; LAUQUÉ Christine ; LEIZAGOYEN Sylvie ; MARTIAL ETCHEGORRY Nathalie ; MASSONDO Charles ; NADAUD Anne-Marie ; NARBAIS-JAUREGUY Eric ; OÇAFRAIN Gilbert ; OLÇOMENDY Daniel ; OLIVE Claude ; PARGADE Isabelle ; QUIHILLALT Pierre ; ROQUES Marie-Josée ; SAMANOS Laurence ; SANBERRO Thierry ; SERVAIS Florence ; UGALDE Yves (à compter de l'OJ N°02 et jusqu'à l'OJ N°57).

#### ABSENTS OU EXCUSES :

ARAMENDI Philippe ; BURRE-CASSOU Marie-Pierre ; CHASSERIAUD Patrick ; CHAZOUILLERES Edouard ; DURAND-PURVIS Anne-Cécile ; GASTAMBIDE Arño ; IRIGOYEN Jean-François ; LACASSAGNE Alain ; MIALOCQ Marie-Josée ; MILLET-BARBÉ Christian.

#### PROCURATIONS :

BURRE-CASSOU Marie-Pierre à ALDANA-DOUAT Eneko ; CURUTCHARRY Antton à OLÇOMENDY Daniel (à compter de l'OJ N°59) ; DURAND-PURVIS Anne-Cécile à AROSTEGUY Maider ; IRIGOYEN Jean-François à ETCHEVERRY Pello (à compter de l'OJ N°03).

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Eneko ALDANA-DOUAT

Modalités de vote : Vote à main levée

**OJ N° 030 - Gestion intégrée du cycle de l'eau. Eau potable et Assainissement.  
Opération d'aménagement de la Rue Pasteur à Mauléon-Licharre. Convention de  
remboursement des travaux de réseau d'eaux pluviales réalisés par la commune.**

Rapporteur : Madame Maider AROSTEGUY

Mes chers collègues,

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, la Communauté d'Agglomération Pays Basque est compétente en matière de gestion des eaux pluviales urbaines sur la totalité du territoire communautaire. A ce titre, elle assure l'entretien et la réhabilitation des collecteurs d'eaux pluviales urbaines.

Courant janvier 2020, la commune de Mauléon-Licharre a engagé des travaux d'aménagement de la Rue Pasteur située en centre-ville. Dans le cadre de ce projet, il a été jugé opportun de profiter des travaux de la commune sur ce secteur pour renouveler un collecteur d'eaux pluviales vétuste, ainsi que les branchements associés.

La commune de Mauléon-Licharre sollicite la Communauté d'Agglomération pour une prise en charge financière (par remboursement) d'une partie des travaux d'eaux pluviales relevant de la compétence de la Communauté d'Agglomération.

Sur la base de la commande des travaux en date 7 janvier 2020, le coût prévisionnel total des travaux affectés au réseau d'eaux pluviales est de 25 580 € HT.

Ainsi, conformément au cadre d'intervention, en cours de finalisation, sur la gestion des eaux pluviales urbaines, la répartition financière du coût de ces travaux, entre la commune de Mauléon-Licharre et la Communauté d'Agglomération serait la suivante :

- réhabilitation du collecteur eaux pluviales et regards de visite : 100% Communauté d'Agglomération ;
- raccordement des branchements des particuliers : 100 % Communauté d'Agglomération ;
- raccordement des accessoires de voirie : 100 % commune.

A ce titre, la participation de la Communauté d'Agglomération est ainsi estimée à 7 355 € HT.

De ce fait, il convient de prendre en charge les travaux relevant de la compétence Eaux pluviales urbaines et de conclure une convention avec la commune afin de la rembourser.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget Principal 2020 – Chapitre 23 – Nature 2315.

Vu la délibération du Conseil communautaire du 31 juillet 2020 portant délégation au Conseil permanent, notamment pour « Autoriser la signature de toutes conventions d'ordre financier en faveur des associations, organismes publics ou privés, collectivités publiques, ainsi que leurs avenants » ;

Le Conseil permanent est invité à :

- approuver les termes de la convention administrative et financière ci-annexée, relative au remboursement, à la commune de Mauléon-Licharre, des travaux de réseau d'eaux pluviales réalisés lors de l'aménagement de la Rue Pasteur ;
- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à la signer.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Envoyé en préfecture le 10/12/2020

Reçu en préfecture le 10/12/2020

Affiché le



ID : 064-200067106-20201208-CP\_20201208\_030-DE

Pour : 66  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Ne prend pas part au vote : 0  
Non votants : 0

Fait et délibéré en séance les jours,  
mois et an que dessus et le présent  
extrait certifié conforme au registre.

---

Siège  
15 avenue Foch - CS 88 507  
64 185 Bayonne Cedex  
05 59 44 72 72

---

Egoitza  
15 Foch Etorbidea - CS 88 507  
64 185 Baiona Cedex  
05 59 44 72 72

---

Sedença  
15 Avinguda Foch - CS 88 507  
64 185 Baiona Cedex  
05 59 44 72 72